



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

VENDREDI 21 septembre 2022

BRUIT Aix- Marseille

FEDERATION des CIQ
Du 14^{ème}
arrondissement
24 BD de la STATION
Bat. A1 13014
Marseille
Tél : 06 79 63 75 07



Pour un centre d'évaluation technique de l'environnement sonore indépendant et compétent

Quoi ? Un service de la collectivité MAMP ?

- C'est être juge et partie !
- C'est vouloir agir en solitaire !
- C'est être inopérant pour les autoroutes !

Constat :

La Métropole Aix Marseille Provence (MAMP) s'est lancée dans une gouvernance solitaire et limitée, ce qui se traduit notamment par une incapacité à exercer la surveillance et l'information du bruit s'agissant des axes relevant de la responsabilité de l'Etat et particulièrement pour la L2. Bon public, le CAN s'y est intéressé et les attendus n'y étant pas, le CAN en revient à ce qui existe déjà.

Juge et partie :

Alors que 2 observatoires existent sous une forme collégiale et associative dont le succès est avéré : **1996 - Acoucité pour la métropole lyonnaise et 2004 - Bruitparif pour la région parisienne**

MAMP s'est attaché à développer l'embryon municipal aixois au lieu de s'appuyer comme l'y avait invité le CAN avec la DREAL PACA sur le savoir-faire de l'association multi-collégiale AtmoSud.

✓ Peu de risques de mesurer là où cela contrarierait la politique de la collectivité.

Agir en solitaire donc agir ... peu et mal :

Démarche solitaire car s'appuyant sur un simple service de la Métropole et par conséquent sans implications et contributions des autres acteurs institutionnels.

Le seul bilan publié par ce service est celui de la période 2019 – 2020.

Les cartes de bruit, pourtant imposées par la directive européenne 2002/49/CE sur le bruit dans l'environnement, ne sont pas en ligne non plus. Pire, celles de 2018 ne le sont plus.

Acoucité et AirParif publient régulièrement leurs bilans, en rendent compte lors de leurs Assemblées Générales et devant leurs Conseils d'Administration.

✓ **MAMP est dans l'illégalité sur les cartes de bruit**

La requête du CAN (Collectif Anti-Nuisances Environnement ex CAN L2) :

Le CAN requiert que les engagements pris soient respectés, à savoir la création d'un observatoire efficace sur le modèle associatif d'Acoucité et de BruitParif - Assez perdu de temps, AtmoSud saura faire.

Rappel

(Source : ADEME / <https://librairie.ademe.fr/air-et-bruit/4815-cout-social-du-bruit-en-france.html>) :

- Chaque année, le coût social du bruit s'élève à plus de 147 milliards d'€, dont près de la moitié provient des transports routiers ;
- Près de 694 000 années de vie en bonne santé sont ainsi perdues chaque année à cause des morbidités générées par le bruit des transports ;
- Chaque année, 2405 décès prématurés sont causés par le bruit routier.

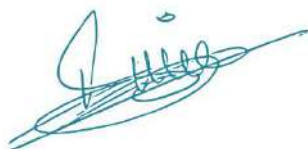
Historique :

Le lancement de l'observatoire a été possible grâce au fonds dédiés à la surveillance du bruit généré par la L2 :

- **14 mars 2017**, le CAN propose la création d'un Observatoire du Bruit en Métropole
- **24 mai 2017**, Le CAN suscite la première réunion de lancement de l'Observatoire à la DREAL avec la participation de la Métropole, d'Acoucité, d'AirPaca (AtmoSud).
- **07 juillet 2017**, le CAN rappelle au Préfet lors du Comité de Suivi des Engagements de l'Etat (CSEE) **qu'il avait donné un avis favorable**, suite à notre intervention, pour la création d'un observatoire du bruit,
- **28 février 2019**, délibération du Conseil Métropolitain, qui acte la création ... d'un service métropolitain, au nom trompeur d'observatoire tel que nous le connaissons aujourd'hui – petit et recroquevillé sur lui-même.
- **17 mai 2022**, le CAN et Chutt, deux associations FNE13, rencontrent la Métropole et font le constat amer que ... **cinq années ont été perdues.**

Contact presse : Bernard Donadio, Secrétaire du CAN Env – tél .06 71 75 36 30

Alain Arcucci



Président de la Fédération des CIQ
du 14°

Richard HARDOUIN



Président CAN Env
(Président FNE 13)

Bernard DONADIO



Secrétaire CAN Env ;
(Président AirCarto-Asso)